



Les Cambriolages :

Participation
Citoyenne

Les chiffres clés :

En 2019 sur la compagnie (hors zone police):

- 696 cambriolages constatés avec une augmentation de 14 % en 1 an dont :
 - * 483 dans les résidences principales et secondaires
 - * 167 dans les locaux commerciaux.
- Sur les deux derniers mois de l'année 2019, 130 faits constatés soit 20 % de l'activité (passage heure d'hiver et période des fêtes de fin d'année).



Les bons réflexes :

- Sur les portes : Fermetures fiables, peilleton
- Installations utiles : éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme
- S'assurer de l'identité des personnes qui rentrent chez vous même en cas de présentation de cartes professionnelles.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson ou dans le pot de fleur.
- Départ en vacances : Informez la brigade de gendarmerie locale. Les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile lors de leurs missions quotidiennes (Opération tranquillité Vacances)
- Pour les commerces et les entreprises : Soyez vigilants à l'ouverture et à la fermeture de votre commerce, ne gardez pas trop d'argent liquide en caisse. Contactez la brigade de gendarmerie, pour des passages réguliers en cas de fermeture de votre commerce (opération tranquillité entreprises), vous pouvez demander également à bénéficier d'un diagnostic gratuit sur votre établissement afin d'obtenir des conseils pour le sécuriser face à une effraction ou intrusion par un référent sûreté (contactez votre brigade locale).



En cas de Cambriolage :

- Contactez immédiatement les forces de l'ordre
- Ne prenez pas de risques inconsidérés
- Privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtement)



Ne touchez à rien avant l'arrivée des forces de l'ordre

Plus d'info sur www.interieur.gouv.fr

Numéros d'urgences :



17 Gendarmerie Nationale

18 Pompiers



112 N° d'appel unique européen

15 SAMU

